REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle juilley
**COMMUNE DE NEUFCHEF**

Neufchef, le 25 septembre 2026

# AVIS DE MISE À DISPOSITION
# D'UNE PARCELLE COMMUNALE À USAGE DE PÂTURAGE

La commune de Neufchef envisage de mettre à disposition, à titre onéreux, une parcelle relevant de son domaine privé communal, en vue d'un usage exclusivement pastoral.

## 1. Désignation du bien

- Localisation : terrain
- Référence cadastrale : section 27 - parcelle N°5
- Superficie : 6 387 m², soit environ 6,39 ares environ
- Classement d'urbanisme : zone agricole A du plan local d'urbanisme
- Destination exclusive : pâturage d'animaux d'élevage et entretien pastoral de la parcelle.

La parcelle est mise à disposition dans son état actuel. Le candidat est invité à prendre connaissance de ses caractéristiques, de son accès et de ses éventuelles contraintes (pose de clôtures, etc.), avant le dépôt de sa candidature.

## 2. Modalités envisagées

La mise à disposition prendra la forme d'un bail rural, conclu à titre onéreux.

- Durée envisagée : 9 ans
- Date prévisionnelle de prise d'effet : fin 2026 – début 2027
- Redevance / fermage : redevance annuelle fixée conformément au barème départemental des fermages applicable aux terrains agricoles, compte tenu des caractéristiques de la parcelle, révisable selon les modalités fixées dans le contrat
- Usage autorisé : pâturage exclusivement ; toute autre utilisation est interdite sans accord écrit préalable de la commune
- Clôtures, abreuvoirs et aménagements légers : à la charge du bénéficiaire et soumis à l'accord préalable écrit de la commune, ainsi qu'au respect des règles d'urbanisme applicables
- Entretien : entretien courant de la parcelle, maintien en bon état des clôtures éventuellement installées et enlèvement des déchets à la charge du bénéficiaire
- Assurance : le bénéficiaire devra justifier d'une assurance responsabilité civile couvrant l'activité d'élevage et les dommages susceptibles d'être causés par les animaux.

ADRESSE POSTALE : 50 rue des Ecoles - 57700 NEUFCHEF - Tél : 0382855015
E-mail : administration@neufchef.fr – Site : http://www.neufchef.fr

### 3. Candidatures attendues

Peuvent présenter une candidature les exploitants agricoles ou éleveurs en mesure d'assurer une gestion effective, régulière et conforme à la destination pastorale de la parcelle.

Les candidats sont invités à transmettre les pièces suivantes :

- Un courrier de candidature exposant le projet d'utilisation pastorale.
- L'identité de l'exploitant, le numéro SIRET et les coordonnées de l'exploitation.
- Un justificatif d'affiliation ou de situation auprès de la MSA.
- L'adresse du siège d'exploitation et la localisation des bâtiments d'exploitation.
- Une indication des espèces, de l'effectif prévisionnel et des périodes de pâturage envisagées.
- Une déclaration indiquant si le candidat réalise une installation bénéficiant d'aides à l'installation, notamment la DJA.
- Tout justificatif utile relatif aux conditions de capacité professionnelle et de superficie applicables au regard de l'article L. 331-2 du Code rural.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou, à défaut, l'engagement de la produire avant la signature du contrat.

### 4. Critères d'examen

Sous réserve du respect des priorités légales applicables à l'attribution des baux ruraux consentis par une personne morale de droit public, les candidatures seront appréciées au regard des critères suivants :

- La compatibilité du projet avec la destination exclusivement pastorale de la parcelle.
- La qualité, la faisabilité et la cohérence du projet de pâturage.
- La capacité du candidat à assurer l'entretien régulier du terrain et la surveillance des animaux.
- La proximité de l'exploitation ou des bâtiments d'élevage par rapport à la parcelle, afin de faciliter l'accès, la surveillance du troupeau, la gestion quotidienne et de limiter les déplacements d'animaux sur la voie publique.
- L'expérience du candidat dans l'élevage concerné et les garanties de bonne exécution des obligations contractuelles.

Il est précisé que la localisation de la parcelle en vis-à-vis immédiat d'une exploitation agricole pourra constituer un élément d'appréciation pertinent, dès lors qu'elle favorise une gestion pastorale effective, un accès direct et la surveillance des animaux.

**5. Dépôt des candidatures**

Les candidatures doivent être adressées, **pour le lundi 26 octobre 2026 dernier délai** par courrier ou par courriel à :

Mairie de Neufchef – 50 rue des Ecoles – 57700 NEUFCHEF
Courriel : administration@neufchef.fr
Téléphone : 03 82 85 50 15

Objet à indiquer : « Candidature – mise à disposition de la parcelle communale de pâturage section 27 - parcelle N°5 »

Toute candidature reçue après cette échéance pourra ne pas être examinée.

**6. Information complémentaire**

La présente publicité a pour objet de recueillir les manifestations d'intérêt et de permettre à la commune d'apprécier les candidatures, notamment au regard des priorités légales éventuellement applicables. Elle ne vaut ni promesse de bail, ni attribution de la parcelle.

La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la procédure ou de demander tout complément utile aux candidats.

Fait à Neufchef, le 25 septembre 2026

MAIRIE DE NEUFCHEF MOSELLE

LE MAIRE

Charlotte LAMBOUR

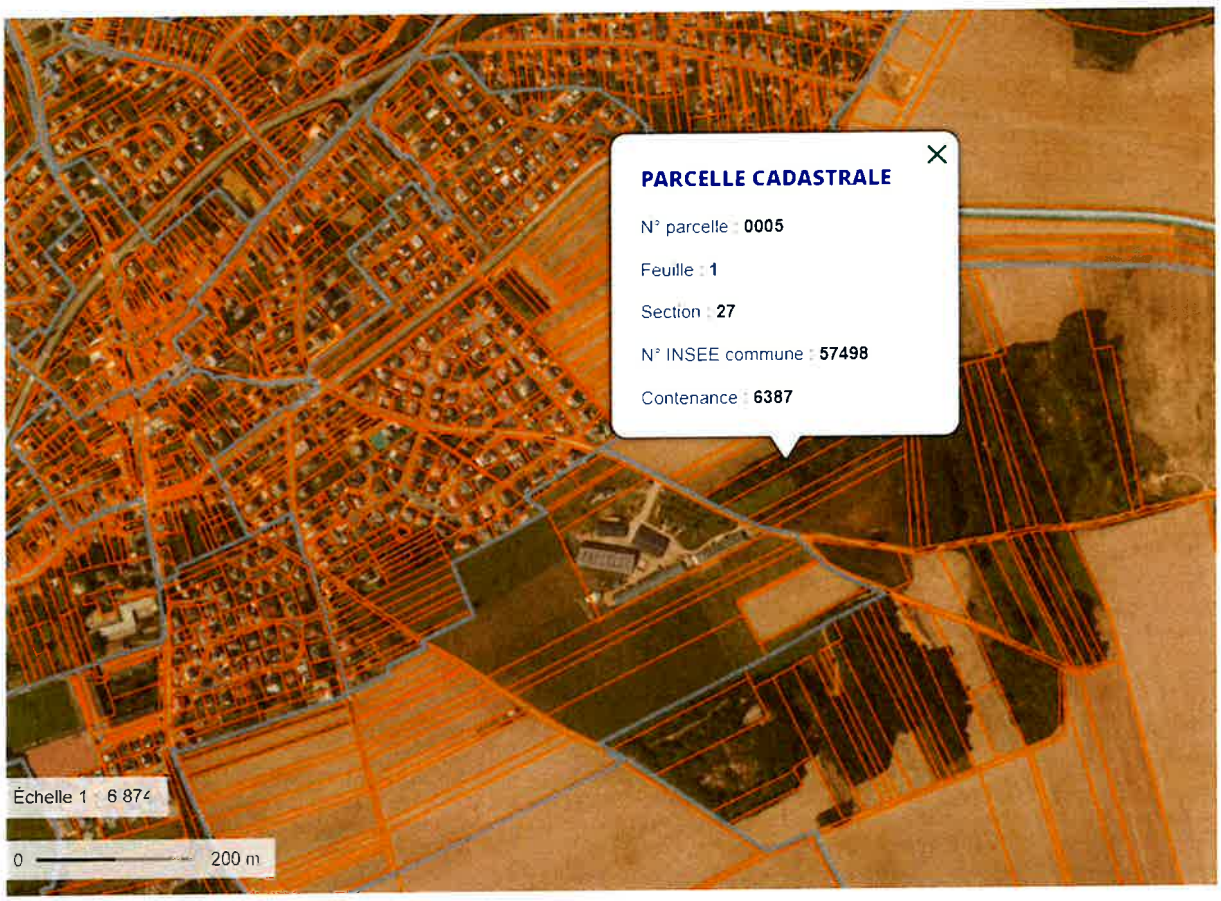
PARCELLE CADASTRALE
N° parcelle : 0005
Feuille : 1
Section : 27
N° INSEE commune : 57498
Contenance : 6387
Échelle 1 : 6 87
0
200 m

0002
PARCELLE CADASTRALE
N° parcelle : 0005
Feuille : 1
Section : 27
N° INSEE commune : 57498
Contenance : 6387
0006
0011
0008
0045
0083
0082
0049
Échelle 1 : 1 41
0
50 m